

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 11.11.2013

Numéro de version 1

Révision: 11.11.2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale : **Titan Blanks avec epaulement**
 Numéro d'article : **58961**

Numéro d'article : 58961

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Alliages de métaux pour la technique dentaire
 Agent pour traitement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

BK Giulini GmbH
 Membre du groupe ICL
 Usine Ludwigshafen, Giulinistraße 2
 D-67065 Ludwigshafen

www.icl-pp.com
 Tel: +49 621 5709-01
 Fax: +49 621 57096452

Service chargé des renseignements :

Business Unit Materials
 Works Ladenburg Phone +49 6203 / 77-7172
 Works Ludwigshafen Phone +49 621 / 5709-6523
 Contact MSDS: MSDS@icl-pp.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Usine Ladenburg Tel.: +49 6203 / 77-112
 Usine Ludwigshafen Tel.: +49 621 / 5709-112

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Alliage de titane

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7429-90-5	Aluminium en poudre (stabilisée)	2,5- <10%
----------------	----------------------------------	-----------

EINECS: 231-072-3	F R10-15	
-------------------	----------	--

Numéro index: 013-002-00-1 Flam. Sol. 2, H228; Water-react. 2, H261

SVHC Non

(suite page 2)

F —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 11.11.2013

Numéro de version 1

Révision: 11.11.2013

Désignation commerciale : Titan Blanks avec epaulement
Numéro d'article : 58961

(suite de la page 1)

. **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

. 4.1 Description des premiers secours

. **Indications générales** : Aucune mesure particulière n'est requise.

. **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. **après contact avec la peau** : Laver à l'eau et au savon.

. **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes et consulter un médecin.

. **après ingestion** :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment (ca. 500 ml)

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

. 5.1 Moyens d'extinction

. **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau .

Poudre atomique, biologique et chimique

Sable

. **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Eau.

. **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Metal vapor and metal oxides as fumes.

. **5.3 Conseils aux pompiers**

. **Équipement spécial de sécurité** : Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

. **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

. **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

. **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le section 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le section 8

7 Manipulation et stockage

. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 11.11.2013

Numéro de version 1

Révision: 11.11.2013

Désignation commerciale : Titan Blanks avec epaulement
 Numéro d'article : 58961

(suite de la page 2)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

En cas de traitement thermique ou d'usinage avec enlèvement de copeaux, il faut prévoir des systèmes d'aspiration sur les machines de traitement

. **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

. **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

. **Stockage :**

. **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.

. **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire

. **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

. **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir section 7.

. **8.1 Paramètres de contrôle**

. **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

7429-90-5 Aluminium en poudre (stabilisée)

VME (France) Valeur à long terme: $5 \cdot 10^{**}$ mg/m³

*pulvérulent **métal

. **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**

Limite d'exposition aux poussières

mesurée en milieu fermé: TRGS 900 allemand 2009 3 mg/m³

. **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. **8.2 Contrôles de l'exposition**

. **Équipement de protection individuel :**

. **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

. **Protection respiratoire :**

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre : ABEK-filtre

Filtre P3.

. **Protection des mains :** Gants de protection.

. **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc chloroprène

Gants en néoprène

. **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. **Protection des yeux :** Lunettes de protection (DIN 58211, EN 166)

. **Protection du corps :** Vêtement de protection léger

(suite page 4)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 11.11.2013

Numéro de version 1

Révision: 11.11.2013

Désignation commerciale : Titan Blanks avec epaulement
 Numéro d'article : 58961

(suite de la page 3)

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme : solide

Couleur : gris

Odeur : inodore

Seuil olfactif: non applicable

valeur du pH: non applicable

Modification d'état

Point de fusion : 1650 - 1700 °C

Point d'ébullition : non applicable

Point d'éclair : non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : non applicable

Température d'inflammation : non applicable

Température de décomposition : non déterminé

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosivité :

inférieure : non applicable

Propriétés comburantes : non applicable

Pression de vapeur : non applicable

Densité à 20 °C: ca. 4,4 g/cm³

Vitesse d'évaporation. : non applicable

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : insoluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : non applicable

Viscosité :

dynamique : non applicable

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Formation of metal vapor when melting

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 11.11.2013

Numéro de version 1

Révision: 11.11.2013

Désignation commerciale : Titan Blanks avec epaulement
Numéro d'article : 58961

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

. 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë :

. Effet primaire d'irritation :

. de la peau : Pas d'effet d'irritation.

. des yeux : légèrement irritant

. Indications toxicologiques complémentaires :

L'inhalation de poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Irritation des yeux et de la peau par contact direct avec la poussière possible.

. Sensibilisation Aucun effet de sensibilisation connu.

. Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12 Informations écologiques

. 12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Autres indications : Des sels inorganiques ne sont pas biodégradables.

. 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas dans les organismes.

. 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Effets écotoxiques :

. Autres indications :

Pas de DCO, pas de DBO5 ni de AOX

Pas de COV selon la directive 1999/13/EC.

. Autres indications écologiques :

. Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

. PBT: Non applicable.

. vPvB: Non applicable.

. 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des déchets

. Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

. Catalogue européen des déchets

06 03 15* oxydes métalliques contenant des métaux lourds

. Emballages non nettoyés :

. Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 11.11.2013

Numéro de version 1

Révision: 11.11.2013

Désignation commerciale : Titan Blanks avec epaulement
Numéro d'article : 58961

(suite de la page 5)

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

14 Informations relatives au transport

- . 14.1 No UN
- . ADR, IMDG, IATA néant
- . 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
- . ADR, IMDG, IATA néant
- . 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- . ADR, IMDG, IATA
- . Classe néant
- . 14.4 Groupe d'emballage
- . ADR, IMDG, IATA néant
- . 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.
- . 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- . 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
- . Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
- . "Règlement type" de l'ONU: -

15 Informations réglementaires

- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H228 Matière solide inflammable.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

R10 Inflammable.

R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

. Service établissant la fiche technique : Département Sécurité et Réglementation Produits

. Contact : MSDS@icl-pp.com

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)